

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2546

17 octobre 2008

SOMMAIRE

Airbikes S.A.	122165	K2 Architecture S.à.r.l.	122164
Alliance Gestion S.A.	122164	Knightlights Property S.A.	122174
Aqueduct Capital Holdings S.à r.l.	122164	Komas Building Company	122163
Bati S.A.	122169	LBK Finance Holding S.A.	122174
CDPG Luxembourg Holdings S.à r.l.	122170	LBREP II Fox S.à r.l.	122167
CDPG Luxembourg S.à r.l.	122171	LBREP II Le Provençal S.à r.l.	122170
Chamonix S.à r.l.	122176	LBREP II Master S.à r.l.	122169
Chordia Invest I Holding S.A.	122172	Metalco Sàrl	122166
Clips S.à r.l.	122163	Mobius Capital S.à r.l.	122168
Corin S.A.	122208	NCH World S.A.	122200
Dantex Marketing S.A.	122166	NUIT D'OR s.à r.l.	122172
Dantex Marketing S.A.	122176	Opafin World S.A.	122200
Daytona Investments Holding S.A.	122203	Origink S.A.	122166
Eikon Invest II S.A.	122173	Oxygen-2 SA	122164
Eikon Invest IV Holding S.A.	122171	Patrimoine Immo S.A.	122162
Eikon Invest V Holding S.A.	122175	Patrimoine Immo S.A.	122171
Eikon Invest VI Holding S.A.	122176	Promoinvest S.A.	122200
Enterhold S.A.	122163	QLogic Luxembourg S.à r.l.	122208
European Partners for Electronics Holding S.A.	122184	Rhin Private Equity Partners S.A.	122184
Europlan Leasing SPV S.A.	122168	Russian Consumer Loans No.1 S.A.	122166
Fajavest S.A.	122175	Société Immobilière des Artisans S.A. ..	122168
Ficofi Partners S.A.	122177	Société Immobilière du Moulin S.A.	122162
FP Immo S.A.	122195	Société Immobilière New South S.A. ...	122169
Gamma Immo S.A.	122184	Société Immobilière New South S.A. ...	122175
GEO M S.à r.l.	122203	Société Immobilière New South S.A. ...	122172
Goldcorp	122191	Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A. ...	122165
Hemelbaan S.A.	122163	TNS Invest S.A.	122167
Ipool S.à r.l.	122173	United International Management S.A. ..	122185
		York Trading S.A.	122177

Société Immobilière du Moulin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 80.607.

L'an deux mille huit, le quatorze avril,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SOCIETE IMMOBILIERE DU MOULIN SA, R.C. B 80 607 avec siège social à L-3895, FOETZ, 10, rue de l'Avenir.

Première résolution

- Nouveau Conseil d'Administration:

- a) Administrateur Monsieur GIACOMETTI Piero, retraité, demeurant rue Torre Calzolari à GUBBIO (ITALIE)
- b) Administrateur-délégué Monsieur GIACOMETTI Giancarlo, gérant, demeurant à 25, rue de Lallange, L-4201, ESCH-SUR-ALZETTE
- c) Administrateur Madame GIACOMETTI-PINNA Bernadette, indépendante, demeurant 24, Chemin J.A Zinnen, L-7626, LAROCLETTE

- Démissions des anciens Administrateurs:

- a) Monsieur GIACOMETTI Thierry demeurant 24, Chemin J.A Zinnen, L-7626, LAROCLETTE
- b) Monsieur GIACOMETTI Giancarlo demeurant 25, rue de Lallange, L-4201, ESCH-SUR-ALZETTE
- c) Mademoiselle GIACOMETTI Sandra demeurant 16, route de Remich, L-5616, MONDOR-LES-BAINS.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11H30.

Dont procès-verbal, passé à LUXEMBOURG, les jours mois et an qu'en tête des présentes.

GIACOMETTI Giancarlo / GIACOMETTI Piero / GIACOMETTI-PINNA Bernadette
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008127781/1402/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07619. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Patrimoine Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4201 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Lallange.

R.C.S. Luxembourg B 67.853.

L'an deux mille huit, le quatorze avril,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SOCIETE PATRIMOINE IMMO SA, R.C. B 67853 avec siège social à L-3895 FOETZ 10, rue de l'Avenir.

Première résolution

- Nouveau Conseil d'Administration:

- a) Administrateur Monsieur GIACOMETTI Piero, retraité, demeurant rue Torre Calzolari à GUBBIO (ITALIE)
- b) Administrateur-délégué Monsieur GIACOMETTI Giancarlo, gérant, demeurant à 25, rue de Lallange, L-4201 ESCH-SUR-ALZETTE
- c) Administrateur Madame GIACOMETTI-PINNA Bernadette, indépendante, demeurant 24, Chemin J.A Zinnen L-7626 LAROCLETTE

- Démissions des anciens Administrateurs:

- a) Monsieur GIACOMETTI Thierry demeurant 24, Chemin J.A Zinnen L-7626 LAROCLETTE
 - b) Monsieur GIACOMETTI Giancarlo demeurant 25, rue de Lallange L-4201 ESCH-SUR-ALZETTE
 - c) Monsieur DOS SANTOS MARTINS José-Manuel, demeurant 16, route de Remich L-5650 MONDORF-LES-BAINS
- Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11H30.

Dont procès-verbal, passé à LUXEMBOURG, les jours mois et an qu'en tête des présentes.

GIACOMETTI Giancarlo / GIACOMETTI Piero / GIACOMETTI-PINNA Bernadette

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008127776/1402/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07623. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Hemelbaan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 89.332.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008127919/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08757. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Clips S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5886 Hesperange, 426, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 101.591.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 07/10/2008.

Pour CLIPS S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2008127922/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01469. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Komas Building Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7303 Steinsel, 14, rue des Etangs.

R.C.S. Luxembourg B 30.980.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 07/10/2008.

Pour KOMAS BUILDING COMPANY

J. REUTER

Référence de publication: 2008127926/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01474. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Enterhold S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 34.976.

Le bilan au 30/09/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 07/10/2008.

Pour Enterhold S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2008127927/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01472. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

K2 Architecture S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4645 Differdange, 145, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 106.797.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008127950/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00824. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Oxygen-2 SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 131.586.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008127948/1463/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08896. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Aqueduct Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.165.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008127955/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01120. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Alliance Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg (Zone Industrielle).

R.C.S. Luxembourg B 75.624.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALLIANCE GESTION S.A.
René D'AVERSI / Michel LUCAS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008127940/4685/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01864. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 181.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 90.713.

—
Démissions et renouvellements de mandats d'administrateurs renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises

Conseil d'administration de la Société:

(i) Démissions:

- En date du 8 août 2007, Mme Irène Salvi a démissionné de son mandat de membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 31 juillet 2007.

- En date du 22 mai 2008, M. Patrick Raaflaub a démissionné de son mandat de membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 31 mai 2008.

- En date du 16 septembre 2008, Mme Cathryn Crites a démissionné de son mandat de membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 16 septembre 2008.

(ii) Renouvellements de mandats:

En date du 20 juin 2008, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a renouvelé les mandats d'administrateur de la Société des personnes suivantes pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- M. Mark Swallow; et

- M. Guy Harles.

En outre, le prénom de l'administrateur de la Société M. Marc Swallow doit être corrigé en M. Mark Swallow.

Dès lors, le conseil d'administration de la Société sera composé des personnes suivantes:

- M. Mark Swallow;

- M. Andreas Weber; et

- M. Guy Harles.

Mandat de réviseur d'entreprises de la Société:

En date du 20 juin 2008, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a renouvelé le mandat de réviseur d'entreprises de la Société de PricewaterhouseCoopers pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008

Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008127477/250/38.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01382. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Airbikes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.210.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008129019/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00057. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Origink S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.029.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2006, ainsi que les ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORIGINK S.A.

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008127938/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01859. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Russian Consumer Loans No.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 112.016.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008127946/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08895. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Dantex Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 19, rue Large.

R.C.S. Luxembourg B 61.253.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128760/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06578. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Metalco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 5, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 114.779.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Bali BARUME, ingénieur, né le 13 novembre 1959 à Mulambi en Zambie, demeurant à L-9980 Wilwerdange, 5, rue Principale, ici représenté par Monsieur Marco FIEGER, expert-comptable, demeurant à Diekirch,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 4 septembre 2008 à Dresden en Allemagne, qui, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le comparant préqualifié, représenté ès-qualités, actuellement seul associé de la société à responsabilité limitée «METALCO S.à r.l.» avec siège social à L-9088 Ettelbruck, 166, rue de Warken, (matr. 2006 24 06 470) inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.114.779,

constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf, en date du 23 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1055 du 31 mai 2006.

représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

L'assemblée générale décide à l'unanimité de transférer le siège social à L-9980 Wilwerdange, 5, rue Principale, et l'article 2 des statuts prend donc la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Wilwerdange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg d'un commun accord entre les associés.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. FIEGER, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2008. DIE/2008/8642. — Reçu douze euros. EUR 12.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 6 octobre 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008127896/4917/36.

(080148806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

TNS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.878.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008127945/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08858. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

LBREP II Fox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.575,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.121.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 août 2008:

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de société, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour extrait conforme

LBREP II Fox S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008127971/8223/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07688. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Europian Leasing SPV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 122.214.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008127941/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08855. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Mobius Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.742.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour Mobius Capital S.à r.l.

Eurolex Management S.A.

Gérant unique

Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2008127954/1084/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00453. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Société Immobilière des Artisans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 81.233.

L'an deux mille huit, le quatorze avril,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SOCIETE IMMOBILIERE DES ARTISANS SA, R.C. B 81 233 avec siège social à L-3895 FOETZ 10, rue de l'Avenir.

Première résolution

- Nouveau Conseil d'Administration

a) Administrateur Monsieur GIACOMETTI Piero, retraité, demeurant rue Torre Calzolari à GUBBIO (ITALIE)

b) Administrateur délégué Monsieur GIACOMETTI Giancarlo, gérant, demeurant à 25, rue de Lallange, L-4201 ESCH-SUR-ALZETTE

c) Administrateur Madame GIACOMETTI-PINNA Bernadette, indépendante, demeurant 24, Chemin J.A Zinnen L-7626 LAROCLETTE

- Démissions des anciens Administrateurs:

a) Monsieur GIACOMETTI Thierry demeurant 24, Chemin J.A Zinnen L-7626 LAROCLETTE

b) Mademoiselle GIACOMETTI Sandra demeurant 16, route de Remich L-5650 MONDORF-LES-BAINS

c) Monsieur DOS SANTOS MARTINS José-Manuel, demeurant 16, route de Remich L-5650 MONDORF-LES-BAINS
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11H30.

Dont procès-verbal, passé à LUXEMBOURG, les jours mois et an qu'en tête des présentes.

GIACOMETTI Giancarlo / GIACOMETTI Piero / GIACOMETTI-PINNA Bernadette
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008127772/1402/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07621. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Bati S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 67.826.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128153/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01262. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Société Immobilière New South S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 80.372.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128158/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01237. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

LBREP II Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.466.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 août 2008:

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de société, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour extrait conforme

LBREP II Master S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008127973/8223/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07683. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

CDPG Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.717.

Le bilan et l'affectation des résultats au 30/06/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/08.

CDPG Luxembourg S.à r.l.

F.W.J.J. Welman

Gérant

Référence de publication: 2008128057/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01750. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

LBREP II Le Provençal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.417.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 août 2008:

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de société, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE, (Royaume-Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour extrait conforme

LBREP II Le Provençal S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008127929/8223/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07693. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Patrimoine Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4201 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Lallange.

R.C.S. Luxembourg B 67.853.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128139/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01285. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

CDPG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.515.

Le bilan et l'affectation des résultats au 30/06/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/08.

CDPG Luxembourg S.à r.l.

F.W.J.J. Welman

Gérant

Référence de publication: 2008128059/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01745. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Eikon Invest IV Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.189.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, du 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors

- The Board of Directors resolves that the registered office be transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, with immediate effect.

- The Board of Directors acknowledges that the professional address of the following Directors be modified as follows:
- * Mr Jean-Robert BARTOLINI, awarded in D.E.S.S., residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- * Mr Pierre MESTDAGH, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- The Board of Directors acknowledges that the transfer of the registered office of the Statutory Auditor FIN-CONTROL S.A. from 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, to 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg be taken note of.

Fait le 1^{er} septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

EIKON INVEST IV HOLDING S.A.

J. BAXTER / P. MESTDAGH

Director / Director and Chairman of the Board of Directors

Référence de publication: 2008128005/795/35.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Société Immobilière New South S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 80.372.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128160/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01240. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

NUIT D'OR s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 58, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 68.297.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128182/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01281. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Chordia Invest I Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.166.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, du 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors

- The Board of Directors resolves that the registered office be transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, with immediate effect.

- The Board of Directors acknowledges that the professional address of the following Directors be modified as follows:

* Mr Jean-Robert BARTOLINI, awarded in D.E.S.S., residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Mr Pierre MESTDAGH, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- The Board of Directors acknowledges that the transfer of the registered office of the Statutory Auditor FIN-CONTRÔLE S.A. from 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, to 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg be taken note of.

Fait le 1^{er} septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

CHORDIA INVEST I HOLDING S.A.

J. BAXTER / P. MESTDAGH

Director / Director and Chairman of the Board of Directors

Référence de publication: 2008128045/795/35.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01109. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Ipool S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 130.379.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128176/8531/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02476. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Eikon Invest II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.419.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, du 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors

- The Board of Directors resolves that the registered office be transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, with immediate effect.

- The Board of Directors acknowledges that the professional address of the following Directors be modified as follows:

* Mr Jean-Robert BARTOLINI, awarded in D.E.S.S., residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Mr Pierre MESTDAGH, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- The Board of Directors acknowledges that the transfer of the registered office of the Statutory Auditor FIN-CON-TROLE S.A. from 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, to 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg be taken note of.

Fait le 1^{er} septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

EIKON INVEST II S.A.

J. BAXTER / P. MESTDAGH

Director / Director and Chairman of the Board of Directors

Référence de publication: 2008128042/795/35.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01106. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Knightlights Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 107.500.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128201/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00965. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

LBK Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.138.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, du 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors

- The Board of Directors resolves that the registered office be transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, with immediate effect.

- The Board of Directors acknowledges that the professional address of the following Directors be modified as follows:

* Mr Jean-Robert BARTOLINI, awarded in D.E.S.S., residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Mr Pierre MESTDAGH, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- The Board of Directors acknowledges that the transfer of the registered office of the Statutory Auditor FIN-CON-TROLE S.A. from 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, to 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg be taken note of.

Fait le 1^{er} septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

LBK FINANCE HOLDING S.A

J. BAXTER / P. MESTDAGH

Director / Director and Chairman of the Board of Directors

Référence de publication: 2008128048/795/35.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01114. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Société Immobilière New South S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 80.372.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128163/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01242. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Fajavest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.985.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128517/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02281. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Eikon Invest V Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.670.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, du 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors

- The Board of Directors resolves that the registered office be transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, with immediate effect.

- The Board of Directors acknowledges that the professional address of the following Directors be modified as follows:

* Mr Jean-Robert BARTOLINI, awarded in D.E.S.S., residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

122176

* Mr Pierre MESTDAGH, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- The Board of Directors acknowledges that the transfer of the registered office of the Statutory Auditor FIN-CONTROL S.A. from 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, to 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg be taken note of.

Fait le 1^{er} septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

EIKON INVEST V HOLDING S.A.

J. BAXTER / P. MESTDAGH

Director / Director and Chairman of the Board of Directors

Référence de publication: 2008128003/795/35.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01099. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Chamonix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 32.568.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 octobre 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008128630/201/12.

(080150173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Dantex Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 19, rue Large.

R.C.S. Luxembourg B 61.253.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128768/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06582. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Eikon Invest VI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.738.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROL S.A., Commissaire aux comptes de la Société, du 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors

- The Board of Directors resolves that the registered office be transferred from 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, with immediate effect.
- The Board of Directors acknowledges that the professional address of the following Directors be modified as follows:
 - * Mr Jean-Robert BARTOLINI, awarded in D.E.S.S., residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
 - * Mr Pierre MESTDAGH, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- The Board of Directors acknowledges that the transfer of the registered office of the Statutory Auditor FIN-CONTROL S.A. from 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, to 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg be taken note of.

Fait le 1^{er} septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

EIKON INVEST VI HOLDING S.A.

J. BAXTER / P. MESTDAGH

Director / Director and Chairman of the Board of Directors

Référence de publication: 2008128039/795/35.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01098. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

York Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.125.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au no. 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008128954/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00037. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Ficofi Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.048.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of September.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

- Mr Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, residing professionally in Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle; and
- SOPASOG, a company existing under the Luxembourg law, with its registered office at 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered under the Luxembourg trade and companies register under section B and number 129790, here represented by Mr Claude Schmitz, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of association of a public limited liability company (société anonyme), which they declare to form between them as follows:

Title I. Name, registered office, object, duration

Art. 1. A société anonyme is hereby formed under the name "FICOFI PARTNERS S.A." (the "Company").

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the sole shareholder will not cause the dissolution of the Company.

Art. 2. The Registered Office of the Company is in Luxembourg-city.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them, as well as any operation directly or not directly linked to its purpose; to borrow with or without guaranties and in any moneys, by way of bond issues convertible or not, and/or subordinated and of bonds, by granting loans or guaranties to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Corporation.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The Corporation, may, for its own account, acquire, hold, lend and/or build any real estates properties in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II. Capital, shares

Art. 5. The subscribed capital is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) divided into 310 (three hundred and ten) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each.

The Board of Directors is authorized to increase the share capital in order to raise its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand) to EUR 20,000,000 (twenty million Euros) by creation and issue of 199,690 (one hundred ninety-nine thousand six hundred and ninety) shares of a nominal value EUR 100 (one hundred Euros) each, benefiting from the same rights and advantages as the presently issued shares

The Board of Directors is then authorized to:

- to increase the share capital, in one or several times, in one or several tranches or by continue issue of shares regarding the conversion of convertible bonds into shares representing the share capital;
- to proceed to such conversion of convertibles bonds into shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

No splitted share can be subscribed during the conversion. Each fraction of share to which the holder of the convertible bond would have a right, will have to be rounded down to the share having the inferior value.

Furthermore, the Board of Directors is authorized to offer convertibles bonds, as bearer bonds or in another form, under denomination of any type and payable in currencies of any type.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the issue condition and reimbursement and any other conditions in connection therewith.

The authorization is valid during the period of five years, from the date of the publication In the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations of these articles of incorporation.

Further to any increase of capital realized within the scope of the authorized capital and duly stated in the legal forms, the first paragraph of the present article shall be amended in order to correspond to the increase of capital; this modification shall be enacted in the notarial form by the board of directors or by any other person authorized by it.

The subscribed capital and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders resolve to increase the subscribed share capital by the issue of shares the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised in any circumstances, a contribution in kind included.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Title III. Management

Art. 6. The Company is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the company, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7. The Board of Directors has to elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the company and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors, or by the sole signature of the Chairman, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors who need not be shareholders, which will fix his remuneration and for a period not exceeding six years

Title V. - General meeting

Art. 13. The Annual General Meeting shall be held at the registered office or such other place in the municipality of the registered office as indicated in the convening notices on the third Tuesday of the month of September at 10:00 am, and the first time in 2009. If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day."

Title VI.- Accounting year, allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on the 1st day of July and shall terminate on the 30th day of June of the next year. Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on the 30th day of June 2009.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with (i) the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

- Mr Claude SCHMITZ, prenamed, 1 share
- SOPASOG, prenamed, 309 shares

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,500 (one thousand five hundred euros).

Resolutions of the shareholder

The appearing parties, prenamed, representing one hundred percent of the share capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. the number of directors is set at 3 (three) directors and the number of statutory auditor at 1 (1).
2. the following person have been appointed as directors:

- Mr Thierry FLEMING, Expert-Comptable, born in Luxembourg, on July 24, 1948, residing professionally in Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

- Mr Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, prenamed born in Luxembourg, on September 23, 1955, residing professionally in Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

- Mr Philippe CAPDOUZE, Dirigeant de sociétés, born in Gradignan (France), on September 2, 1963, residing at 45, chemin de Pichelèbre, F - 33610 Cestas, also designated as Chairman of the board of directors.

3. The following person has been appointed as statutory auditor:

AUDIEX S.A., with its registered office in Luxembourg, registered at Luxembourg Trade and Companies Registre under section B and number 65.469.

4. the mandates of the directors and of the statutory auditor shall terminate at the 2014 annual general meeting of the shareholders.

5. that the address of the registered office of the Company is at 11 A, boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surnames, name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre septembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle; et

2) SOPASOG, une société de droit luxembourgeois établie au 2, avenue Charles De Gaulle 1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 129.790.

Ici représentée par Monsieur Claude SCHMITZ en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Titre I^{er} - Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme, sous la dénomination de FICOFI PARTNERS S.A. (la Société).

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en garantissant, accordant des prêts ou en assistant autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que ladite société.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 20.000.000,-), par la création et l'émission de cent quatre vingt dix neuf mille six cent quatre vingt dix (199.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration doit désigner un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à la majorité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du président, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, ou à l'endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation, le troisième mardi du mois de septembre à 10 heures et pour la première fois en 2009.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 30 juin 2009.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. Mr Claude SCHMITZ, précité	1 action
2. SOPASOG, précité	309 actions
TOTAL	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR. 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR. 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Thierry FLEMING, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Monsieur Philippe CAPDOUZE, Dirigeant de sociétés, né à Gradignan (France), le 2 septembre 1963, demeurant au 45, chemin de Pichelèbre, F - 33610 Cestas, également désigné président du conseil d'administration.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

5. Le siège social de la société est fixé 11 A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Claude Schmitz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} octobre 2008. LAC / 2008 / 39729. — Reçu 0,50% (€ 155,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008128261/202/352.

(080149657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Gamma Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.837.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008128982/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00050. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

European Partners for Electronics Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 38.657.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008129013/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00024. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Rhin Private Equity Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.382.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 26 juin 2008

L'assemblée générale a décidé de ne pas renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Domels S.à r.l., administrateur,
- Enilec S.à r.l., administrateur,
- Karian S.à r.l., administrateur.

L'assemblée a décidé de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Luca Gallinelli, employé privé, né le 6 mai 1964 à Firenze, Italie, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,
- Monsieur Flavio Marzona, employé privé, né le 9 août 1971 à Luxembourg, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,
- Monsieur Benoît Chapellier, employé privé, né le 25 mars 1965 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

L'assemblée a également décidé de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 65.477, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008.

De plus, toujours en date du 26 juin 2008 l'assemblée a décidé de transférer, avec effet à partir du 1^{er} août 2008, le siège social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

SGG Corporate Services

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008128102/1005/33.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01365. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

United International Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 142.022.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-three September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company THE UNITED TRUST COMPANY N.V., registered at the Curaçao Commercial Register, the Netherlands Antilles, under the number 100495, with its registered office at Kaya Richard J. Beaujon Z/N, represented by Mr. Georges GUDENBURG, maître en droit, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Georges GUDENBURG, pre-named, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme.

Title I.- Denomination, registered office, object, duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of "United International Management S.A."

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes.

Title II.- Capital, shares

Art. 5. The corporate capital is set at one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) divided into one hundred fifty (150) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000,-) each.

The shares are and will remain in registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III.- Management, board of directors

Art. 6. The company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder the composition of the board of directors may be limited to one member until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder. In this case, the sole member exercises the powers devolving on the board of directors.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing. Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. Toward third parties the Company will be validly bound by (i) the joint signatures of any two directors, or (ii) by the sole signature of the sole director, or (iii) by the sole signature of any person to whom a special signatory power has been delegated by the board of directors, or (iv) by the sole signature of the person in charge of the daily management, within the limit of the daily management of the Company.

Art. 10. The daily management of the company, as well as the representation of the company in relation with this management shall be delegated to one or more directors, officers or other agents, shareholders or not. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Art. 12. Members of the board of directors incur, by reason of their position, no personal liability for any undertaking validly given by them on behalf of the company as long as this undertaking is consistent with the articles and the applicable provisions of the law of 1915 on commercial companies.

Title IV.- Auditors

Art. 13. The accounts of the company shall be revised by one or more independent auditors (réviseur d'entreprises).

Title V.- General meeting

Art. 14. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in the city of Luxembourg at the place specified in the convening notices on the fifteenth of May at 10.30 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI.- Accounting year, allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, liquidation

Art. 17. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2009.

The first annual meeting will be held in 2010.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented as here above stated, declares to subscribe all the one hundred fifty (150) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

All the one hundred and fifty (150) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand three hundred Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at one.
2. The following is appointed as directors:

Mr. Robert Stroeve, company director, born on 19th July 1957 in Den Helder and professionally residing at Van Heensvlietlaan 114, 1083 CL Amsterdam (The Netherlands).

3. The sole director is appointed for a six years period, the terms of office of the director will expire at the end of the annual meeting of shareholders to be held in the year 2014.

4. The registered office of the company is established at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société THE UNITED TRUST COMPANY N.V., enregistrée auprès du Registre commercial de Curaçao, les Antilles Néerlandaises sous le numéro 100495, avec siège social à Curaçao, Antilles Néerlandaises, Kaya Richard J. Beaujon Z/N, représentée par Monsieur Georges GUDENBURG, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Georges GUDENBURG, pré-qualifié, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme.

Titre 1^{er} .- Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "United International Management S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi. Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III.- Administration, conseil d'administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé. Dans ce cas, le membre unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration. Tout administrateur peut en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers, la société sera valablement engagée par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs quelconques, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur unique ou (iii) par la seule signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un pouvoir spécial de signature a été délégué par le conseil d'administration ou (iv) par la seule signature de toute personne en charge de la gestion journalière, dans la limite de la gestion journalière de la Société.

Art. 10. La gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion doit être déléguée à une ou plusieurs administrateurs, agents ou autres mandataires, associés ou non. Leur nomination, révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. Les membres du conseil d'administration ne contractent, en raison de leur mandat, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts et aux dispositions applicables de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Titre IV.- Révision des comptes

Art. 13. Les comptes de la société seront vérifiés par un réviseur d'entreprises.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le quinze mai à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII- Dissolution, liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante pré-qualifiée, dûment représentée, déclare souscrire toutes les cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Toutes les cent cinquante (150) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, a été évalué à environ deux mille trois cents euros.

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un.
2. Est nommé administrateur:

Monsieur Robert Stroeve, directeur de sociétés, né le 19 juillet 1957 à Den Helder et demeurant professionnellement à Van Heenvlietlaan 114, 1083 CL Amsterdam (Pays-Bas).

3. L'administrateur unique est nommé pour une période de six ans, le mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

4. Le siège social de la société est établi à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: GUDENBURG - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 septembre 2008. Relation GRE/2008/3835. - Reçu sept cent cinquante euros, 0,5% = 750 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008127608/231/313.

(080149065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Goldcorp, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 142.029.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth day of September.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Olivier HIGUET, Director, born in MESSANCY (B) on April 28, 1970, residing in B-6792 Halanzy (B), rue des Buissons, 10,

here represented by Mr. Benoît CAILLAUD, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 9 September 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "GOLDCORP".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12.500) represented by ONE HUNDRED (100) shares with a par value of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EUROS (EUR 125,-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 18 9 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty one of December.

Art. 16. Each year on December 31th, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31th December, 2008.

Subscription - payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the HUNDRED (100) shares have been subscribed by the sole shareholder, Mr Olivier HIGUET, prenamed, and all the shares have been fully paid-up by contribution in cash so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.-EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (1,400 EUR).

Extraordinary general meeting

The sole partner representing the whole of the company's share capital has forthwith carried the following resolutions:

- 1) The number of manager is fixed at one. The meeting appoints as manager of the company for an unlimited period:
- Mr Olivier HIGUET, prenamed.
- 2) The registered office is established in boulevard de la Pétrusse, 128, L-2330 Luxembourg

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Olivier HIGUET, Directeur général, né à MESSANCY (B) le 28 avril 1970, demeurant B-6792 Halanzy (B), rue des Buissons, 10,

ici représenté par Monsieur Benoît CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné le 9 septembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "GOLDCORP"

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de l'année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, l'associé unique déclare souscrire les CENT (100) parts sociales et les libérer entièrement en espèces de sorte que le montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-Eur) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE QUATRE CENTS EUROS (1.400.- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) Le nombre de gérant est fixé à un. Est nommé gérant de la société pour une durée illimitée:

- Monsieur Olivier HIGUET, prénommé.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2008 LAC/2008/39572. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008127623/220/221.

(080149118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

FP Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 142.019.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight on the twenty sixth of September.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) MR. WALTER EHRLICH company director having his address in 29 Harley Street London W1G 9RQ UK

2) MR. MIGUEL A. MUÑOZ PEREZ., company director, with professional address in L- 2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P- Pescatore.

Mr. Walter Ehrlich is here represented by Ms. Nathalie Clercx, company director, with professional address at 4, avenue J.-P. Pescatore, L- 2324 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on September 25, 2008.

Such proxy after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the name of "FP IMMO S.A."

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company. The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is bound by the sole signature of one of the director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Monday in the month of April at eleven am.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The amended law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.

2) The first annual General Meeting shall be held in 2009.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) MR. WALTER EHRLICH prenamed, Three hundred and nine	309
2) MR. MIGUEL A. MUÑOZ PEREZ., prenamed, One	1
Total: three hundred and ten	310

All these shares have been fully paid up in cash so that the sum of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro (EUR 2,000.-).

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
 - a) Mr. Alain Balanzategui, company director, born on September 17, 1969 at Petange, with professional address at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,
 - b) Mr. Miguel A. Muñoz Perez, company director, born on February 5, 1958 at Puertollano (Spain), with professional address at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,
 - c) Mrs Nathalie Clercx, company director, born on October 21, 1979 at Liège (Belgium) with professional address at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg
- 3) The following is appointed Auditor:
Mr Henri VANHERBERGHEN, "ingenieur commercial et comptable agree", born on May 15, 1941 in Uccle, Belgium, residing at 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Brussels, Belgium.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2013.
- 5) The Company shall have its registered office at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appears, said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt six septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. MR. WALTER EHRLICH, administrateur de sociétés ayant son adresse à 29 Harley Street W1G 9RQ, UK
2. MR. MIGUEL A. MUÑOZ PEREZ., administrateur de sociétés ayant son adresse professionnelle à L- 2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore,

Mr Walter Ehrlich est ici représenté par Mademoiselle Nathalie Clercx, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, av Pescatore, L-2324 Luxembourg,

en vertu de la procuration donnée à Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeura annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FP Immo S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créée à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cents dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, précède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, par la signature individuelle d'un des administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi d'avril à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) M. WALTER EHRLICH, préqualifié, Trois cents neuf	309
2) M. MIGUEL A. MUÑOZ PEREZ, préqualifié, Une	1
Total: trois cents dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Alain Balanzategui, administrateur de sociétés, né le 17 septembre 1969 à Pétange, avec adresse professionnelle au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,

b) Monsieur Miguel A. Muñoz Perez (Espagne), administrateur de sociétés, né le 5 février 1958 à Puertollano, avec adresse professionnelle au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,

c) Mlle. Nathalie Clercx, administrateur de sociétés, né le 21 octobre, 1979 à Liège (Belgique) avec adresse professionnelle au 4, avenue J.-P. Pescatore, L- 2324 Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Henri VANHERBERGHEN, ingénieur commercial et comptable agréé, né le 15 mai 1941 à Uccle, Belgique, demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles, Belgique.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

5) Le siège de la société est fixé au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passe à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. CLERCX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2008. Relation: LAC/2008/39526. — Reçu à 0,5 %: cent cinquante cinq euros (155,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 OCTOBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008127545/211/265.

(080149037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Promoinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 76.863.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128770/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06577. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Opafin World S.A., Société Anonyme,
(anc. NCH World S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.241.

L'an deux mil huit, le cinq septembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NCH WORLD S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 66241, constituée en date du 11 septembre 1998 suivant un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 847 du 20 novembre 1998. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 19 octobre 2001 suivant décisions prises sous seing privé, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 247 du 7 mars 2003.

L'Assemblée est présidée par Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société de "NCH WORLD S.A." en "OPAFIN WORLD S.A.".

2. Modification de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "OPAFIN WORLD S.A."."

3. Instauration d'un capital autorisé de 40.000.000 avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

4. Modification de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 4.071.750 (quatre millions soixante et onze mille sept cent cinquante euros) représenté par 162.870 (cent soixante-deux mille huit cent soixante-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 40.000.000 (quarante millions d'euros) qui sera représenté par 1.600.000 (un million six cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 septembre 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société."

5. Afin d'adapter les statuts à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, suppression de la dernière phrase de l'article 11 des statuts et modification des articles 7 et 16 pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

122202

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société de "NCH WORLD S.A." en "OPAFIN WORLD S.A."

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "OPAFIN WORLD S.A."

Troisième résolution

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales,

l'Assemblée décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de EUR 40.000.000 (quarante millions d'euros) avec émission d'actions nouvelles et confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé susmentionné et notamment le pouvoir de limiter ou même de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

L'Assemblée autorise en outre le Conseil d'Administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 4.071.750 (quatre millions soixante et onze mille sept cent cinquante euros) représenté par 162.870 (cent soixante-deux mille huit cent soixante-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 40.000.000 (quarante millions d'euros) qui sera représenté par 1.600.000 (un million six cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 septembre 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société."

Cinquième résolution

Afin d'adapter les statuts à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de supprimer la dernière phrase de l'article 11 et de modifier les articles 7 et 16 pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. BARAVINI, S. BOULARD, A. UHL, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 12 septembre 2008, lac/2008/37133. - Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/09/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008127210/208/163.

(080148212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Daytona Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 76.834.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008129015/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

GEO M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 141.999.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme GEOPARK II S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 1, rue de la Chapelle, L-1325, Luxembourg,

dûment représentée par son seul administrateur Monsieur Christian SCHWARTZ, demeurant à L-1117, Luxembourg, 4, rue Albert 1^{er}.

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Forme - Nom. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, sous la dénomination de GEO M S.à r.l. (ci-après dénommée «la Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise.

Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Le capital peut en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur de vingt cinq (EUR 25,-) chacune.

Le(s) gérant(s) est (sont) autorisé(s) et mandaté(s) pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation de capital pourra être souscrit et émis selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le

paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Le(s) gérant(s) pourra (pourront) déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III. Assemblées générales des associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par au moins trois (3) gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés pour une période limitée ou illimitée.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira son numéro, leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit, par lettre, télécopie ou e-mail, de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit, par lettre, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille huit.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI. Surveillance

Art. 20. Commissaire aux comptes. La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la Société GEOPARK II S.A., prénommée.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-1325, Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à un (1).
- 3) La personne suivante est nommée en qualité de gérant pour une durée indéterminée:
- Monsieur Raymond BECKER, agent immobilier, demeurant à L-1750, Luxembourg, 33, avenue Victor Hugo.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées à mille sept cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCHWARTZ - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2008, LAC/2008/39357. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le sept octobre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008127599/242/241.

(080148700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Corin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 38.556.

Par résolutions prises en date du 4 août 2008, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1) acceptation de la démission des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat

- Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat

- Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

2) nomination, avec effet immédiat, des administrateurs suivants:

- John Seil, avec adresse au 10, Op des Haangels, L-5322, Contern

- Giacomo Cavallo, avec adresse au 102, Viale B. Buoizzi, 00197 Rome, Italie

- Reno Tonelli, avec adresse au 20, rue des Muguets, L-8035, Strassen

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

3) transfert du siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128277/581/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00272. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

QLogic Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 58.648,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.527.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution circulaire du conseil de gérance de la Société prise en date du 18 juin 2008 que le siège social de la Société a été transféré au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

POUR QLOGIC LUXEMBOURG S.A R.L.

SGG CORPORATE SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008128276/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01077. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.